
From: Dussault, Olivier
Sent: 2022-08-31 13:12:36
To: Beaulieu, Marie-Ève
Subject: Fwd: Stratégie contractuelle intégrée_version 31 août pour CD.pptx
Attachments: Stratégie contractuelle intégrée_version 31 août pour CD.pptx;

Bonjour,

Pour info.

Téléchargez [Outlook pour iOS](#)

De : Maranda, Vicky <Vicky.Maranda@saaq.gouv.qc.ca>
Envoyé : Wednesday, August 31, 2022 12:31:01 PM
À : Dussault, Olivier <Olivier.Dussault@saaq.gouv.qc.ca>
Objet : TR: Stratégie contractuelle intégrée_version 31 août pour CD.pptx

Bonjour Olivier,

Puisque nous n'avions pas de nouvelles de Marie-Ève et que Francine devait avancer avec Karl. Voici la proposition qui sera intégré pour dépôt demain. Toutefois, il est entendu que vous pourrez faire toute les bonifications nécessaires. Nous sommes ouverts. Appel moi au besoin.

Vicky

De : Lépinay, Francine <Francine.Lepinay@saaq.gouv.qc.ca>
Envoyé : 31 août 2022 11:32
À : Maranda, Vicky <Vicky.Maranda@saaq.gouv.qc.ca>
Objet : Stratégie contractuelle intégrée_version 31 août pour CD.pptx

STRATÉGIES CONTRACTUELLES ANALYSÉES

À ce stade du chantier CASA, la Société se doit de sélectionner le meilleur véhicule contractuel afin d'avoir les ressources nécessaires pour compléter les travaux, tout en tenant compte de l'état d'avancement, de la complexité, de l'ampleur et de la durée restante de ceux-ci afin de bien les mener à terme.

Deux options ont été analysées pour permettre la couverture des besoins des prochaines années:

- La première permet de couvrir l'ensemble des besoins anticipés (Programme d'indemnisation et activités de récurrence) jusqu'en 2027 en faisant un avenant au contrat actuel;
- La seconde permet de répondre aux besoins d'affaires en temps opportun, via différents véhicules contractuels.

Option 1 (Remise des disponibilités contractuelles - Couverture de l'ensemble des besoins d'affaires)	Date prévue de la signature	Montant	Véhicule contractuel
Utilisation du véhicule contractuel tel que signé en 2017	Automne 2022	222 M\$ (voir annexe ...)	Avenant global au contrat actuel

Option 2 (Couverture de l'ensemble des besoins d'affaires au moment opportun)		Date prévue de la signature	Montant estimé	Véhicule contractuel
1	- Équipe support à la solution (janvier 2023 à décembre 2023) - Remise de disponibilité contractuelle pour Facture jumelée	30 septembre 2022	45 M\$	Avenant au contrat actuel Augmentation prévue < 10% - la publication sur le SÉAO* sera à la conclusion du contrat
2	Droits de licences d'utilisation SAP (janvier 2023 à décembre 2025)	Décembre 2022	25 M\$	Gré à gré avec SAP (13 par. 2 – droit exclusif- Licence)
3a	Évolution de la solution et développement de nouvelle fonctionnalité : - Programme d'indemnisation (L3) - Banque d'heure pour expertise SAP (plan d'investissement 2023)	Avril 2023	55 M\$ à 65 M\$	Option à définir - Avenant au contrat actuel - Gré à gré avec LGS/IBM (13.4– ne servirait pas l'intérêt du public avec publication d'un avis d'intention)
3b.1	Évolution de la solution et développement de nouvelle fonctionnalité : Banque d'heure pour expertise SAP (plan d'investissement 2023)	Avril 2023	10 M\$	Option à définir - Avenant au contrat actuel > 10% - Gré à gré avec LGS/IBM (13.4– ne servirait pas l'intérêt du public avec publication d'un avis d'intention)
3b.2	Évolution de la solution et développement de nouvelle fonctionnalité : Programme d'indemnisation (L3)	Avril 2025	148 M\$ à 158 M\$ Étude comparative des coûts de réalisation du programme d'indemnisation a été effectuée à l'annexe 1.	Appel d'offres public
4	Support à l'exploitation de la solution après 2023	Décembre 2023	20 M\$ à 25 M\$ par année	Options à définir - Appel d'offre public - Avenant au contrat actuel > 10% - Gré à gré avec LGS/IBM (13.4– ne servirait pas l'intérêt du public avec publication d'un avis d'intention)
5	Mise à niveau des infrastructures et applicatifs	Hiver 2024	15 M\$ à 30 M\$	
6	Banque d'heure pour expertise SAP (Plan d'investissement 2024-2025)	Hiver 2024	20 M\$	

* SÉAO: Système électronique d'appel d'offres pour le gouvernement du Québec

STRATÉGIES CONTRACTUELLES ANALYSÉES

Option	Option 1	Option 2
Avantages	• Respect des obligations prévues au contrat initial • Maintien de l'expertise et des ressources en place et aucun délai pour la poursuite des travaux • Économie due au maintien des taux initialement prévus au contrat + indexation	• Respect des obligations prévues au contrat initial • Maintien de l'expertise et des ressources en place et aucun délai pour la poursuite des travaux pour 2023 • Économie due au maintien des taux initialement prévus au contrat + indexation pour 2023 • Stratégie contractuelle selon les besoins en temps opportun • Publication de l'avenant au SEAO après la fin du contrat
Inconvénients	• Publication au SÉAO dans les 60 jours de la signature de l'avenant, avant la livraison de la L2	• Perte des garanties prévues au contrat actuel en fonction des options contractuelles retenues • Perte de l'expertise des ressources de l'Alliance car ceux-ci n'auront pas d'intérêt à conserver les ressources les plus expérimentées dans ces conditions en fonction des options contractuelles retenues • Effort important des équipes pour la préparation d'appels d'offres public • Préparation d'études sérieuses et documentée pour les contrats de gré à gré (13.4)
Risques	• Médiatique -> Comme la livraison 2 n'est pas en exploitation, difficile d'expliquer un avenant en affirmant que le projet va bien • Contractuel -> Questionnement des organismes centraux	• Médiatique -> Possibles questionnements lors de la publication de chacune des opérations contractuelles afin d'expliquer le contexte ayant mené à ces opérations • Contractuel -> Risque de contestation des fournisseurs et plainte à l'Autorité des marchés publics (AMP) si l'on choisi de contracter via un gré à gré (13.4) lors de la publication de l'avis d'intention. L'étude sérieuse et documentée mitige le risque que l'AMP nous oblige à aller en appel d'offre public. • Contractuel -> Le fait d'utiliser différents véhicules contractuelles au cours des prochaines années pourraient amener des questionnement des organismes centraux ou du public quant à la transparence du processus et pourrait avoir l'apparence de fractionnement • Affaires - > Délai potentiel dû à un changement de fournisseur ou des ressources pour la montée en compétences des ressources et l'appropriation de la solution • Juridique -> En cas de litige, la responsabilité sera plus difficile à établir considérant que le besoin sera répondu par plus d'un contractant • Financier -> Augmentation importante des coûts

Peu importe l'option choisie, **la Société doit rendre public via le SÉAO:**

- Les contrats de gré à gré de 25 K \$ et plus
- Les avenants de plus de 10 % (délai de publication de 60 jours)
- Le montant final à la conclusion (fin) d'un contrat
- Les appels d'offres publics